

# ThermPresse

CHAQUE SEMAINE, CE QUI EST NOUVEAU DANS VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ.

---

## DÉCIDEURS

- UBBINK. Xavier Mathelin vient d'être promu directeur général d'Ubbink France, tandis que Pierre-Henry Chaillou devient directeur Marketing & Opérations.
- CHEZ TA HYDRONICS, Eric Bernadou vient d'être promu directeur marketing pour l'Europe occidentale et les Amériques, tandis que, au niveau France, sont nommés Nathalie Constant responsable marketing en charge de la communication, Gilbert Grémont, responsable des technologies et des outils de formation, Jean Olivero responsable de la qualité et de la mise sur le marché des produits.
- VEOLIA. Franck Lacroix vient d'être promu directeur général adjoint de Veolia Environnement en charge de la Division Services à l'Énergie.

## PROFESSION

### **Priorité au confort d'été dans le Plan français d'adaptation au changement climatique**

Favoriser les ventes de matériels de refroidissement plus "verts". Tel est l'un des objectifs du Plan français d'adaptation au changement climatique 2011-2015, que vient de présenter le ministère de l'Écologie. Ce plan prévoit de faire évoluer le critère réglementaire actuel de confort d'été "pour avoir un indicateur plus précis qui tienne compte à la fois de l'amplitude et de la durée de la surchauffe et une exigence homogène et calculée dans les mêmes conditions que les autres exigences de résultat de la réglementation thermique, c'est-à-dire une exigence en valeur absolue". < Cette approche visera notamment à éviter le recours systématique à la climatisation >, insiste-t-on au ministère, où l'on s'attend, du fait du réchauffement climatique, à une hausse des phénomènes de canicule et à une baisse du nombre de jours de grand froid, et ce avec des tendances à la diminution du nombre de degrés jours de chauffage et à l'augmentation du nombre de degrés jours de climatisation.

Le plan d'adaptation au changement climatique prévoit une concentration des efforts à la fois sur les pointes de consommation électrique en période chaude et sur les moyens de favoriser l'installation d'équipements de refroidissement plus efficaces ou utilisant des énergies renouvelables ou de récupération. < D'ici une quinzaine d'années, pronostique-t-on au ministère, une pointe de consommation estivale pourrait émerger sous l'effet combiné du réchauffement climatique et de l'équipement accru en appareils de refroidissement. > On ajoute qu'une future troisième période d'engagement du dispositif des certificats d'économie d'énergie "pourra permettre de poursuivre l'amélioration progressive d'efficacité du parc d'appareils de refroidissement".

### **L'Etat prépare un plan d'action pour la chaleur renouvelable**

Pour notamment accélérer le développement du marché de la chaleur renouvelable, va être élaboré à l'automne 2011 "un plan d'actions en faveur des éco-industries". C'est ce que viennent d'annoncer les ministères de l'Écologie et de l'Énergie, auxquels viennent d'être remis les rapports finaux de groupes de travail du Comité d'orientation stratégique pour les éco-industries. Ces rapports, qui doivent servir de base à ce futur plan d'actions, expriment, en particulier dans le domaine de la chaleur renouvelable, les attentes des fabricants. L'un de ces groupes de travail, celui sur le bâtiment à faible impact environnemental, propose de généraliser les dispositifs de garantie de la performance réelle du bâti dans le résidentiel. Il recommande de conditionner les aides publiques accordées aux particuliers (crédit d'impôt, éco PTZ) à la signature d'un contrat de garantie.

Pour sa part, le groupe de travail Production d'EnR souhaite un doublement de la dotation du Fonds Chaleur. Il demande, concernant le chauffage au bois domestique, de "tenir compte des impacts industriels dans les perspectives d'évolution du crédit d'impôt, pour éviter les à-coups brutaux". Au sujet du solaire thermique, le rapport de ce groupe EnR demande "la mise en place rapide d'une discussion globale avec les professionnels du secteur sur le crédit d'impôt, ses critères d'éligibilité, les gains de performance et de qualité et sur la question des coûts des systèmes". Le rapport juge par ailleurs que "l'entrée en vigueur de la RT2012 devrait permettre au marché du solaire thermique de se développer sur le segment de la maison individuelle", mais qu'il faudra être "vigilant" quant à son application, "notamment au regard de la concurrence des systèmes tels le chauffe-eau thermodynamique". A propos du solaire thermique dans l'habitat collectif et le tertiaire, le rapport pense qu'"un des leviers importants pourrait se trouver dans la définition des labels HPE qui suivront l'application de la RT2012".

Au sujet des PAC géothermiques, le rapport juge nécessaires un effort d'information et de communication auprès des maîtres d'ouvrage et du grand public, ainsi que "l'éradication des contre-références". Il juge aussi nécessaire un effort de simplification administrative et législative : il faut, insiste-t-il, "introduire rapidement dans le code minier l'amendement de clarification exemptant des procédures minières les extractions visant une température supérieure à 20°C, au bénéfice de la géothermie et des PAC". < La filière des PAC affiche des performances commerciales contrastées, poursuit le rapport : le solde commercial est bénéficiaire sur les équipements complets, mais déficitaire si l'on intègre les flux de composants, avec notamment une forte dépendance asiatique que représente l'élément clé du compresseur/inverter et sa logique de pilotage. La filière doit donc trouver des gisements de valeur ajoutée soit à l'amont (relocalisation du sourcing), soit à l'aval (équipements multi-énergies à forte valeur ajoutée) pour améliorer son bilan industriel global. > Le rapport estime que les technologies hybrides en matière de chaleur renouvelable constituent "de réelles opportunités pour les acteurs français de se positionner comme précurseurs, de développer une industrie spécifique et de devenir à terme leaders sur quelques marchés déterminés".

## **PAC, CESI : quel impact sur la consommation d'électricité dans le futur ?**

À l'horizon 2020, en France, 2,8 millions de logements devraient être équipés de pompes à chaleur. C'est ce qui ressort d'une étude sur l'évolution future de l'offre et de la demande d'électricité que vient de publier RTE. Selon cette étude, "l'hypothèse selon laquelle une majorité de PAC installées dans l'habitat ancien le seraient en conservant les chaudières existantes en relève, doit être revue à la baisse". < Cette hypothèse est toutefois maintenue pour les systèmes bi-énergie basés sur des solutions bois, ajoute-t-on à RTE. Lors du remplacement des autres modes de chauffage par une PAC, un appoint électrique résistif pourrait se développer, contribuant à l'appel de puissance électrique lors de période de grand froid. À l'inverse, le développement de PAC hybrides électricité-gaz pourrait permettre de diminuer la contribution du chauffage à la pointe lors des jours de grand froid. >

Concernant les CESI avec appoint électrique, l'étude juge "probable que le complément électrique ne soit plus systématiquement asservi au signal tarifaire Heures Creuses, cette option présentant moins d'intérêt économique pour un logement équipé d'un chauffe-eau solaire". < Ainsi, sans pilotage des périodes de chauffe par un signal tarifaire, cette solution, qui amène un gain sur le bilan énergétique annuel, pourrait accentuer le besoin en électricité pendant les pointes de puissance, poursuit l'étude. De la même façon, l'installation de chauffe-eau thermodynamiques pourrait conduire à un moindre asservissement au signal tarifaire et à des périodes de chauffe se situant au plus près du besoin (soir et matin). Par ailleurs, dans le cas où le volume du ballon serait insuffisant pour couvrir en une fois le besoin journalier d'eau chaude du foyer, il pourrait s'avérer nécessaire de procéder à des phases de chauffe intermédiaires qui pourraient là encore renforcer la consommation en journée. >

## **Rapide croissance des réseaux de chaleur au bois**

< Le nombre de réseaux de chaleur alimentés par des chaufferies bois, réseaux généralement de création récente, est en forte croissance depuis une dizaine d'années. Et, si la progression des réseaux ruraux est aujourd'hui en légère perte de croissance, l'énergie bois séduit de plus en plus les agglomérations de taille importante. > C'est ce que constate une enquête que vient de publier l'association Amorce, qui a calculé, pour tous ces réseaux bois, un prix moyen de vente de la chaleur de 53,3 euros HT/MWh. Ce prix est "assez peu en rapport avec le prix de revient, mais plutôt fonction des niveaux de concurrence des autres sources d'énergie", souligne-t-on à l'association. La France compte aujourd'hui quelque 470 réseaux de chaleur fonctionnant à la biomasse (sans compter ceux alimentant des bâtiments d'un seul maître d'ouvrage), dont 43% dotés de chaufferies bois de moins de 500 kW, 27% de 500 à 1500 kW, 15% de 1500 à 3000 kW et 19% de plus de 3000 kW. < Des projets qui pourraient être jugés économiquement non rentables ou surdimensionnés, voient tout de même le jour, car ils jouent un rôle important en termes de proximité, d'économie locale et/ou de sylviculture, analyse-t-on à Amorce. Les cas de substitution sur des réseaux de chaleur existants concernent essentiellement des chaufferies bois de plus de 3 MW, venant en remplacement généralement du gaz ou du charbon. > 75% des 470 réseaux bois desservent des logements collectifs, 84% des établissements d'enseignement. L'étude observe une "tendance de développement de réseaux à partir d'un premier - gros - consommateur, tel qu'un collège ou un lycée, dans un projet porté ou initié par le département ou la région". Elle observe également un "sensible" développement du raccordement de maisons individuelles depuis 2007, ainsi qu'une croissance, également récente, des raccordements d'établissements de soins. La taille des chaufferies bois augmente avec la taille des villes, remarque l'étude, qui, par ailleurs, constate un surdimensionnement des plus petites chaufferies bois. < Pour les réseaux d'une puissance bois inférieure à 500 kW, la part du bois représente en moyenne plus de 90% du mix énergétique >, signale l'étude, qui ajoute que, dans ces réseaux, ruraux, le bois remplace souvent le fioul domestique.

### **PROFESSION / EN BREF**

- ARTISANAT : CONJONCTURE. Au second trimestre 2011, selon la dernière enquête trimestrielle de conjoncture de la Capestre qui vient de paraître, les entreprises artisanales de chauffage/plomberie/couverture ont enregistré une croissance de chiffre d'affaires de 2% par rapport au même trimestre de l'année précédente. Chez les entreprises artisanales d'électricité, la progression est également de 2%.

- ARTISANAT. Au premier trimestre 2011, le chiffre d'affaires des petites entreprises de chauffage-plomberie-

sanitaire a diminué de 0,9% par rapport à la même période de 2010. C'est ce qui ressort de la dernière enquête trimestrielle de conjoncture de la Fédération des centres de gestion agréés qui vient de paraître.

- RT2012. Le collectif Effinergie vient d'estimer que la RT 2012 "ne fait pas de discrimination des énergies".

- CLIMATIQUE. < Vingt-sept des mille principales sociétés françaises de génie climatique pourraient changer de mains dans les prochains mois et, vu le nombre surprenant de concurrents riche en liquidité qui attendent patiemment dans l'ombre, le marché pourrait basculer dans une période de consolidation prolongée, il faudra s'attendre à une nouvelle vague de fusions/acquisitions dans les prochains mois. > C'est ce que prévoit une récente étude de Plimsoll. < De nombreux dirigeants louchant vers la sortie et les rachats d'entreprises par effet de levier restent cantonnés aux oubliettes pour le moment, le marché est vraiment favorable aux entreprises acheteuses riches en liquidité >, ajoute l'étude, qui a identifié 151 sociétés ayant des "réserves d'argent non négligeables", l'une d'entre elles étant même assise sur "un trésor de 12 millions d'euros, soit 50% de son chiffre d'affaires".

- ILE-DE-FRANCE. Les entreprises de génie climatique et d'isolation ont détenu, en 2010, 6,9% du marché total des travaux sur bâtiments existants en Ile-de-France (contre 8,5% en 2009), marché total 2010 estimé à quelque 16,4 milliards d'euros, avec 1,9% en réparation-entretien de logements (0,5% en locaux non résidentiels) et 1,3% en transformation, amélioration ou réhabilitation de logements (3,1% en non résidentiel). C'est ce qui ressort d'une étude que vient de publier la Fédération française du bâtiment du Grand Paris. Voici la répartition du chiffre d'affaires 2010 des entreprises franciliennes de génie climatique et d'isolation en matière de travaux sur l'existant en Ile-de-France : 27% en entretien et réparation de logements (contre 24% en 2009), 11% en locaux non résidentiels (31%), 19% en transformation, amélioration ou réhabilitation de logements (14%), 43% en non résidentiel (30%).

- CESI. La Capeb vient de lancer un contrat type d'entretien de Cesi.

- SOLAIRE. En 2010, la capacité installée mondiale de solaire thermique pour le chauffage et l'ECS a crû de 25 GWth soit environ 16%, vient d'estimer un rapport publié par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

## ENTREPRISES

### **Climatique : multiples opérations de croissance externe pendant l'été**

Au cours de l'été 2011, ont été annoncés plusieurs projets de rachats de sociétés du secteur de la climatique, en France et à l'étranger. En voici la revue de détail :

- SAINT-GOBAIN et Wolseley sont entrés en négociations exclusives en vue du rachat de Brossette, qui, avec 361 points de vente, un chiffre d'affaires 2010 de 714 millions d'euros et un effectif de 2 650 personnes, "offre une grande complémentarité géographique avec la filière française de sanitaire-chauffage-plomberie du Pôle Distribution Bâtiment de Saint-Gobain, dont la principale enseigne est Cedeo", souligne-t-on chez Saint-Gobain. On ajoute que, "parfaitement en ligne avec notre stratégie", cette acquisition, d'un montant de 186 millions d'euros, permettrait à Saint-Gobain d'"extérioriser des synergies significatives, notamment en matière d'achats et de logistique". Chez Wolseley, on précise que, au cours de son exercice clos en juillet 2010, dernier exercice connu, Brossette a subi une perte de 7 millions de livres sterling (environ 7,7 millions d'euros), mais que, sur la période de onze mois close en juin 2011, c'est un bénéfice de 5 millions de livres qui a été enregistré.

- EDF ENR va céder au fonds d'investissement Perceva Capital le contrôle du fabricant Supra, dont elle deviendra un actionnaire minoritaire. En 2010, Supra, dans le rouge, a réalisé un chiffre d'affaires de 65 millions d'euros. L'équipe de direction de Supra devrait rester en place.

- ARISTON THERMO vient d'acquérir 68% du capital de Cipag, ce qui lui permet de prendre le contrôle à 100% de Domotec. Cipag et Domotec, deux sociétés industrielles suisses, sont spécialisées dans les chauffe-eau (notamment solaires), les chaudières gaz ou fioul et les pompes à chaleur, avec un chiffre d'affaires total 2010 de quelque 35 millions d'euros, pour un effectif de quelque 200 personnes. Le groupe Cipag estime détenir près de la moitié du marché suisse des chauffe-eau.

- CARRIER vient de prendre le contrôle du fabricant chinois de pompes à chaleur géothermiques Shandong Fuerda Air Conditioner Equipment, qui a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de plus de 30 millions de dollars, avec un effectif de quelque 300 personnes.

- CENTROTEC, qui contrôle notamment le fabricant Wolf, vient d'acquérir 38% du capital de la jeune société allemande Industrial Solar, spécialisée dans le chauffage et le rafraîchissement par énergie solaire. Par ailleurs, Wolf vient de racheter 80% de la société allemande Dreyer & Bosse, née en 1997 et qui, spécialisée dans la cogénération au biogaz, a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 22 millions d'euros avec un effectif d'environ 80 personnes. Wolf possédait déjà la société Kuntschar & Schlüter, spécialiste de la cogénération au gaz naturel ou au gaz produit à partir des eaux usées. Chez Centrotec, on précise que Kuntschar & Schlüter et Dreyer & Bosse continueront de fonctionner comme deux entités séparées, avec leurs propres marques.

- THOMAS & BETTS vient d'acquérir le fabricant britannique AmbiRad, spécialisé notamment dans les panneaux radiants gaz et dont le chiffre d'affaires s'élève à environ 40 millions de dollars.

- AO SMITH vient d'acquérir, pour 418 millions de dollars, Lochinvar, fabricant américain de chaudières, de systèmes solaires thermiques et de chauffe-eau. Au cours de son exercice clos en juin 2011, Lochinvar a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 200 millions de dollars, avec un EBITDA de 45 millions.

- SPIE, via sa filiale Spie Belgium, vient d'acquérir la société belge d'installation Chauffage Declercq, fondée en 1938 et réalisant un chiffre d'affaires d'environ 12 millions pour un effectif de près de 70 personnes.

## **Strulik et la Société Niortaise de Génie Climatique en redressement**

Avec une date de cessation des paiements fixée au 21 juillet 2011, le tribunal de commerce de Niort vient de placer en redressement judiciaire la SAS SNGC (Société Niortaise de Génie Climatique), une entreprise d'une centaine de personnes spécialisée dans la conception, l'installation et la maintenance en chauffage, climatisation, ventilation et électricité. Disposant d'un établissement dans le Maine-et-Loire, la SNGC, qui est née en 1989, avait enregistré un résultat net de 100 000 euros au cours de son exercice clos en mars 2010, dernier exercice connu, contre 110 000 euros lors de l'exercice antérieur, sur un chiffre d'affaires de 9,9 millions (contre 8,2 millions). L'entreprise avait été reprise en 2007 par la société holding niortaise DTB Finances, que préside Denis Baron et qui, créée en 2007, vient également d'être mise en redressement judiciaire.

Par ailleurs, le tribunal de commerce de Sens vient de placer en redressement judiciaire la société familiale Strulik, de Joigny (Yonne), avec une date de cessation des paiements fixée au 1er août 2011. Strulik, rappelons-le, est spécialisée dans les conduits flexibles de ventilation et de climatisation, les composants de réseaux de ventilation (régulateurs, bouches, grilles, etc.) et les accessoires de montage (colliers, isolants, etc.).

### **ENTREPRISES / EN BREF**

- DAIKIN FRANCE, qui a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 375 millions d'euros, vient de réorganiser et renforcer son service SAV, désormais réparti sur quatre grandes régions, avec une équipe technique par région.

- ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE. Le tribunal de commerce de Manosque vient de placer en redressement judiciaire les sociétés de négoce Géosolar et d'installation Géosolar Technologies que dirige à Manosque Jean-Marc Rattet. Au cours de leurs exercices clos en septembre 2010, ces sociétés avaient réalisé des chiffres d'affaires respectifs de 7,9 millions d'euros et de 853 000 euros sur des résultats nets négatifs de 78 000 euros pour la première et de 23 000 pour la seconde. La date de cessation des paiements a été fixée au 6 juillet 2011.

- **TRIBUNAL. Entreprises venant d'être mises en redressement judiciaire, sur le marché du génie climatique :** Apce (Reims), Conde réno concept entretien (Cenon, 33), Aquitaine Services (Arès, 33), Elenec (Cormeilles en Vexin, 95), Pavia Didier (Vigneux sur Seine, 91), Eco Elec (Delle, 90), TAE (Mont St Adrien, 60), Aixia 85 (Apremont, 85), CR Chauffage Sanitaire Climatisation (Semecourt, 57), MBE (Metz), Franck Weisser (Pulnoy, 54), Albareil EnR (Souillac, 46), Marius Minatchy Petchy (Tourville la Campagne, 27), 2 GPS (Pacy sur Eure, 27), Philippe Lourd (Eterville, 14), 3F Construction (Avon, 77), Franck Delcour (Bois le Roi, 77), Jérôme Noel (Brûlon, 72), Sebi (Lievin, 62), Jean Luc Davoli (Castels, 24), Karim Bentafat (St Quentin, 02), SARL de la Vallée (Parly, 89).

- **ACOVA vient de lancer un radiateur sèche-serviettes, acier, chauffage central, électrique, ou mixte, 971 à 1835 mm de hauteur, 40 à 60 cm de largeur.**

- **STIEBEL ELTRON FRANCE vient de lancer, jusqu'à la fin 2011, "une opération commerciale d'envergure" à l'occasion de son trentième anniversaire.**

- **ALPATEC vient de lancer : panneaux radiants conjuguant rayonnement et convection et dotés d'un thermostat électronique et d'un fil pilote quatre ordres ; panneau rayonnant et soufflant, mobile ; panneau rayonnant fixe ou mobile.**

- **DE DIETRICH vient de lancer un capteur solaire plan avec possibilité d'en raccorder dix en série.**

## **VEILLE TECHNOLOGIQUE**

**Nouvelles inventions, parues au *Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle* :**

- Schreiber, Vaccaro : dispositif pour assurer l'alimentation en bûches d'une installation de chauffage au bois. FR 2952419 (A1)

- Atlantic Industrie : chauffe-eau thermodynamique comprenant une unité de commande du chauffage en fonction de l'heure. FR 2952707 (A1)

- Atlantic Climatisation & Ventilation : générateur domestique de chaleur comportant un corps de chauffe dans lequel circule un fluide caloporteur et qui présente un compartiment inférieur comprenant deux échangeurs thermiques, l'un appartenant au circuit d'une pompe à chaleur, l'autre superposé au premier et relié à un chauffage à énergie fossile. FR 2952706 (A1)

---

*ThermPresse*, l'hebdo du génie climatique, est une lettre économique publiée depuis 1996 par les Editions Vilar. 410 339 675 RCS Créteil. EIRL Rafael Font Editions Vilar. APE 221C. Directeur de la publication, fondateur et rédacteur en chef : Rafael Font. Adresse électronique : [thermpresse@wanadoo.fr](mailto:thermpresse@wanadoo.fr). Adresse postale : 17 rue Jean-Jacques Rousseau, 94200 Ivry-sur-Seine, France. Téléphone : (33) 01 46 58 54 79. Prix du numéro : 13 euros TTC. Publicité : au journal. Dépôt légal à date de parution. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 0111 I 87472. Tous droits réservés. Reproduction interdite pour tous pays, sauf autorisation de l'éditeur. ISSN 1253-2827.